



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4265

Approbation d'un contrat de co-réalisation et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et l'association Arty Farty

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4265 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CO-REALISATION ET D'UNE CONVENTION DE BILLETTERIE ENTRE LA VILLE DE LYON / ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION ARTY FARTY (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 254 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

ARTY FARTY est une association régie par la loi 1901 qui porte le Festival des Nuits Sonores à Lyon depuis 2003. Ce festival annuel de musiques électroniques et de musiques indépendantes se déroule sur 5 jours en mai. Sa spécificité est d'investir des lieux emblématiques de la ville de Lyon.

L'organisation du concert du 8 mai 2018 en coréalisation entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association ARTY FARTY a permis au public de l'Auditorium de poursuivre sa découverte des musiques électroniques en s'appuyant sur l'expertise artistique d'ARTY FARTY. Ce concert d'ouverture de la 16^{ème} édition du Festival des Nuits Sonores 2018 a eu lieu pour la 1^{ère} fois à l'Auditorium de Lyon.

Le contrat de coréalisation joint au rapport présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ce concert.

Pour l'organisation de ce concert, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon a mis à disposition la salle en ordre de marche, en contrepartie d'une partie des recettes de billetterie du concert.

Pour ce concert, le tarif pratiqué est le suivant : 28 € TTC en plein tarif et 18 € TTC pour les amateurs de jazz.

Les places ne sont pas numérotées.

Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est de 2,1%.

La convention de billetterie annexée au présent rapport présente les modalités de répartition des ventes de billet.

En fonction de l'équilibre financier entre les dépenses engagées par l'association ARTY FARTY et les recettes de billetterie du concert, il était prévu que le montant reversé par l'association ARTY FARTY en tant que producteur du concert à la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon soit de :

- 13 491 € HT, si le bilan financier était positif,
- 4 600 € HT, si le bilan financier du concert n'était pas équilibré.

Le bilan financier de ce concert s'établit à un déficit de 8 471,70 € Un montant de 4600 € sera donc à reverser par ARTY FARTY à l'Auditorium-ONL.

Comme indiqué dans l'article 4, le montant de la billetterie perçue par l'Auditorium-ONL sera reversé entièrement à Arty farty soit un montant de 14 458,37 €HT.

Vu ledit contrat de coréalisation,

Vu la convention de billetterie,

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Le contrat de coréalisation et la convention de billetterie correspondante entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association ARTY FARTY pour l'organisation du concert du 8 mai 2018, dans le cadre de la saison 2017-2018 sont approuvées,
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07 et les dépenses au chapitre 011 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER